

5 mars 1962

318/Fin/DW

KIBUNGO



53

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur
à
KIGALI

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir accorder aux différents agents de la Préfecture à partir du trimestre prochain des décisions d'indemnité kilométrique remplaçant partiellement la subdélégation accordée à cette fin.

Ceci donnerait aux agents l'assurance absolue de voir dans les limites de la décision leur accordée leurs kilomètres payés et éviterait que suite à certaines circonstances un agent utiliserait des kilomètres sur lesquels un autre aurait pu prétendre.

Pour le Préfet
Le Coordonnateur-Animateur
G. DE WEEFD